

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

14 Avril, 1874.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre la résolution suivante comme étant son second rapport :

Résolu, Que vu que par le dixième rapport du comité, en date du 21 mai dernier l'on recommandait qu'il fut demandé par annonces des soumissions pour le service des impressions du parlement, et que cette recommandation fut adoptée par les deux Chambres; vu que ces soumissions devaient être transmises au greffier du comité pas plus tard que le premier jour de la session alors prochaine du parlement, pour être soumises au comité à sa première réunion; mais qu'aucun comité n'a été nommé durant la dernière session, tenue en octobre dernier, et que les soumissions sont restées entre les mains du dit greffier, non décachetées il est maintenant considéré à propos de renvoyer les dites soumissions non décachetées aux personnes qui les avaient transmises, et de demander de nouvelles soumissions pour les impressions, la reliure et le papier d'impression requis pour le service des impressions du Parlement, ces soumissions devant être faites séparément pour chaque service pas plus tard que le onzième jour de mai prochain, les soumissions pour les impressions, la reliure et le papier devant être chacune séparée, et distincte.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président du comité,
Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le crédit foncier royal". Le dit bill a été lu la première fois. *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Foster*, a proposé

"Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle reste ajournée à lundi prochain le 20 courant à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes dépensées pour la construction de la culée sud-est du pont du chemin de fer Inter-colonial sur la rivière *Tantamar*, et mentionnant si ces travaux ont été mis en adjudication publique, et au cas où ils ne l'auraient pas été, s'il a été donné quelque avis public demandant des soumissions pour l'exécution des réparations qui étaient à faire, et mentionnant aussi la nature et la nécessité des dites réparations et sous la surveillance de qui elles ont été exécutées.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*).

La Chambre s'est ajournée.